

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JUIN 2023**

Nombre de Conseillers l'an deux mille vingt-trois  
En exercice 19 le 26 juin à 20 heures 00  
Présents 17 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)  
Votants 18 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2023

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, M. Paul PONCET, Mme Geneviève BRIENNON, Mme Michelle JOLY, M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE, M. James BILLARD, Mme Françoise TOUBLANC, M. Raymond ROLLAND, M. Adelino MASSANO, Mme Nelly TROUILLET, Mme Annie DANIERE, M. Didier FONTAINE, Mme Nathalie VIAL, Mme Sabrina MAGNIN, Mme Kelly JACOPIN

Absents ou excusés : M. Claude POUJET, M. Philippe-Henry PLESSY procuration donnée à M. Michel LAMARQUE

Secrétaire de séance : M. Michel LAMARQUE

-----\*\*\*\*\*-----

## **1/ Validation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023**

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **2/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de traitement des boues**

Ce rapport est présenté pour information aux Communes de la Communauté de Communes. Il est disponible à l'accueil de la mairie ainsi qu'au sein de la communauté de communes.

Le voici résumé :

Ce service est géré par un prestataire privé, à savoir VEOLIA qui a confié la partie valorisation à SEDE Environnement, lequel gère le plan d'épandage permettant d'utiliser le produit obtenu en fertilisant agricole.

En 2022, ce sont 14 615.88 m<sup>3</sup> qui ont pu être centrifugés, chaulés et stockés à l'unité de traitement des boues de Charlieu en attente d'épandage agricole. Après traitement, ce sont 529 tonnes de boues qui ont été épandues en terrains agricoles. Les boues sont épandues à raison de 3.4 tonnes de matière sèche par hectare. La surface totale bénéficiant de cet épandage est de 315.59 hectares.

Tous les usagers du service d'assainissement participent financièrement au traitement et à la valorisation des boues. Ainsi les différents prestataires pour l'eau potable prélèvent une redevance « boues » reversée à la Communauté de Communes pour la gestion du service.

En 2022, les tarifs sont de 20,35 € pour la part fixe et 0,30 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée.

Les prévisions de missions pour 2023 sont :

- Le suivi du marché de prestation par VEOLIA pour la gestion courante des boues issues des stations à boues activées, le lit bactérien fluidisé et les filtres verticaux drainés,
- Le second curage des boues hygiénisées et valorisation des boues de la lagune de Maizilly,
- Le curage de la lagune de Jarnosse,
- Le suivi du projet de réhabilitation de la station de Belmont de la Loire pour la partie boues.

### **3/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif**

Ce rapport est présenté pour information aux Communes de la Communauté de Communes. Il est disponible à l'accueil de la mairie ainsi qu'au sein de la communauté de communes.

Le voici résumé :

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré en régie par deux techniciens représentant 0.9 équivalent temps plein.

Les missions du service sont :

- Assistance et conseils auprès des usagers,
- Information des usagers,
- Contrôle de l'existant (3 365 installations),
- Contrôle du neuf au niveau conception et réalisation,
- Soutien technique auprès des élus.

A Pouilly sous Charlieu : 188 installations repérées.

Pour 2022 les tarifs sont les suivants :

- 180 € TTC pour le contrôle des installations existantes,
- 120 € TTC pour le contrôle de conception et d'implantation,
- 80 € TTC pour le contrôle d'exécution,
- 180 € TTC pour le contrôle périodique de toutes les habitations ayant subi un premier contrôle,
- 180 € TTC pour le contrôle de mutation des habitations en vente.

### **4/ Bail du logement du camping municipal**

Le logement du camping municipal est actuellement non occupé en l'absence de gérance du camping.

Monsieur Grégory COMBEAU et Madame Jennifer COMBEAU se sont portés candidats pour avoir la gérance du camping à partir de la saison 2024. Ils ont l'intention d'apporter des améliorations dès cette année afin de préparer au mieux la saison prochaine.

Ils demandent en conséquence de pouvoir occuper le logement du camping municipal à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de louer le logement à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 pour une durée de huit mois renouvelables après avis du conseil municipal pour un montant mensuel de location de 350.00 € hors charges.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la location du logement communal du camping à Monsieur et Madame COMBEAU dans les conditions présentées par Monsieur le Maire et autorise ce dernier à signer les documents y afférent.

### **5/ Pôle scolaire – Marché de travaux – Choix des entreprises**

Le conseil municipal a autorisé le lancement du marché de travaux au cours de la séance du conseil municipal du 27 mars 20123.

Le marché a été publié le 7 avril 2023 pour un retour des offres le 12 mai à 12h00.

La commission des marchés s'est réunie le 12 juin 2023. Le maître d'œuvre a présenté l'analyse des offres. Les critères de sélection étant 60 % pour la technique et 40 % pour le prix.

S'en est suivie une période de négociation pour trois lots avec réponse attendue pour le 20 juin à 12h00.

La maîtrise d'œuvre et la commission des marchés proposent la validation suivante :

N° lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT
1	Terrassements – VRD – Espaces verts	TPS – Pouilly sous Charlieu	244 587.40
2	Démolitions – Gros œuvre	DEVERCHERE – Chauffailles	590 223.00
3a	Ossature bois – Charpente bois – Bardages – Plafond bois	LIGNATECH – St Haon le Vieux	910 372.31
3b	Couverture bac acier – Etanchéité		
4	Menuiseries extérieures aluminium – occultations	Reporté	
5	Serrurerie – Métallerie	Reporté	
6	Plâtrerie – Peinture – Plafonds	Maison Broze – Pralong	245 089.10
7	Menuiseries intérieures – Mobilier	ETS GIRAUD – Civrieux d'Azergues	247 341.08
8	Carrelages – Faïences	GPT COELHO – Iguerande	98 204.70
9	Sols souples	AUBONNET – Cours la ville	61 255.00
10	Ascenseur	LOIRE ASCENSEUR – St Etienne	18 900.00
11	Equipements de cuisine	MOREL – Cours la ville	53 709.38
12	Plomberie sanitaire – CVC	SAS BEALEM – Montrond les Bains	651 864.00
13	Electricité – CFO – CFA	FAUCHE – Riorges	371 938.78
14	Sondes géothermiques	CLEMENT/GOURBIERE – Bard	60 210.00
	TOTAL		3 553 694.75

La décision pour le lot 4 et le lot 5 sera prise après demande de précisions auprès des entreprises.

Après délibération le conseil municipal valide à la majorité (1 abstention : Mme Nelly TROUILLET) le choix des entreprises ainsi présenté.

Mme JACOPIN demande ce qu'il en est de la cuisine.

Monsieur le Maire répond qu'une cuisine centrale devrait être aménagée dans les locaux de la résidence autonomie « les Tamaris », les repas étant livrés à l'école en liaison chaude. Si la cuisine centrale n'était pas fonctionnelle à l'ouverture de l'école c'est la cuisine actuelle qui resterait en fonction.

## 6/ Questions diverses

Mme BRIENNON présente le programme du Tour du Pays Roannais Cycliste qui a lieu sur la commune le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Elle rappelle également que les « Férous » sont à Pouilly sous Charlieu le 6 juillet 2023.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 21h30.

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.

Le secrétaire de séance

Le Maire

CM du 26 juin 2023

